

# Fiche prévention

## Reprise d'activité post-confinement : les bons réflexes



Du fait des **mesures sanitaires** liées au **Covid-19**, vous avez pu être contraint à l'arrêt **brutal partiel** ou total de votre activité.

Afin de **prévenir tout risque de bris de machine, de dégât des eaux ou d'incendie**, pouvant être aggravé par ce contexte, **Aviva** vous rappelle les bons réflexes à adopter permettant **de mieux appréhender votre reprise d'activité**.

***En tout premier lieu**, prendre les mesures nécessaires de lutte contre le Covid-19 dans l'objectif d'assurer la santé et la sécurité des salariés dans le respect du Code du travail en se conformant strictement aux préconisations du Gouvernement.*

*Pour en savoir plus : <http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html>*

### DÈS L'ENTRÉE DANS LES LOCAUX

- ✓ Informer la société de télésurveillance de votre reprise d'activité lorsque nécessaire.
- ✓ Procéder au nettoyage complet des locaux et postes de travail et réévaluer les procédures en vigueur et/ou les contrats de prestation éventuels pour s'assurer de leur adéquation au contexte Covid-19.
- ✓ Réaliser un état des lieux global des installations impliquant les différentes fonctions de l'entreprise.
- ✓ Procéder à un contrôle visuel des réseaux d'eau et de gaz notamment afin d'identifier d'éventuelles fuites puis les remettre en charge précautionneusement.
- ✓ Procéder au dépoussiérage des locaux électriques, armoires et tableaux avant remise en fonctionnement. S'assurer du respect des consignes existantes.
- ✓ Veiller au bon fonctionnement des organes de sécurité incendie (détection automatique d'incendie, installations d'extinction automatique notamment) mais aussi à la disponibilité des moyens de premier secours (extincteurs, RIA).
- ✓ Veiller au bon fonctionnement des organes d'alimentation électrique de secours (groupes électrogènes, batteries, onduleurs...) - s'assurer de leur pleine charge ou de leur alimentation en carburant notamment.
- ✓ Remettre en service progressivement les utilités par des personnels qualifiés.
- ✓ Remettre en service les matériels de la même façon en sollicitant éventuellement le fabricant ou la société de maintenance dans le respect des consignes d'utilisation.
- ✓ Mettre en place une surveillance renforcée sur les postes de travail et monter en puissance progressivement.

# Fiche prévention

## Reprise d'activité post-confinement : les bons réflexes



### DANS LES PREMIERS JOURS

- ✓ S'assurer d'une remontée d'information régulière notamment en cas de fonctionnement en mode dégradé où une surveillance renforcée est nécessaire.
- ✓ Procéder à des rondes plus régulières lors des périodes d'inoccupation.
- ✓ Faire un état des lieux des opérations de maintenance préventive ou de vérification périodique qui n'auraient pas pu être honorées et les planifier sans délai.
- ✓ Procéder à une vérification des installations électriques après remise en service de l'ensemble des équipements.
- ✓ Procéder en sus à un contrôle par thermographie infrarouge, notamment en cas d'aménagements combustibles (panneaux sandwichs).

### DANS LES SEMAINES A VENIR

- ✓ Assurer un suivi des opérations afin de **construire un Retour d'Expérience** (REX) permettant de capitaliser sur cette situation exceptionnelle afin mieux se préparer demain.
- ✓ Poursuivre la démarche par la mise en œuvre ou la mise à jour d'un **Plan de Continuité d'Activité** permettant de mieux anticiper ces événements exceptionnels et d'en limiter les conséquences sur l'activité de l'entreprise.

### EN TOUS TEMPS

- ✓ S'assurer que les procédures mises en place dans le contexte sanitaire ne soient pas contraires à des procédures pré-existantes et les faire évoluer si nécessaire en y associant la formation des personnels.
- ✓ Veiller constamment à la compétence et à la formation des intervenants auxquelles ces tâches seront assignées (qu'il s'agisse de salariés ou prestataires extérieurs).